



Coup de pattes

Association de droit local à but non lucratif

Statuts déposés au tribunal de Thann.

Volume 34 n°26

Siège social : 22 rue Vogelbach - 68550 St AMARIN

Adresse : Marie-Christine CHOLAY

19 Rue Bellevue – 68800 THANN

Tél : 06.76.91.24.07

Objet : Demande de don pour notre association

Monsieur, Madame,

L'association « Coup de Patte » œuvre depuis 1997 en faveur *DES CHATS ERRANTS*. Depuis fin 2019 notre Association récupère également les chatons pour les sauver de la rue avec l'objectif de leur trouver des familles qui les intégreront au sein de leurs foyers pour une durée moyenne de 15 ans.

Notre projet serait de pouvoir stériliser et **identifier** les chats errants avant de les remettre sur leur lieu de vie. Cette action permettra d'éviter aux chats très craintifs, d'être euthanasiés lors de trappages intempestifs et de donner à nos « MINETS » un statut de « **chat libre** ».

Or, notre association n'est pas subventionnée et fonctionne grâce aux généreux donateurs. Lors de l'adoption d'un chat adulte ou d'un chaton les frais d'adoption couvrent uniquement les frais vétérinaires. Les frais de nourriture, de litière et tout ce qui permet aux chats de bien se développer sont supportés financièrement par les familles d'accueil et les bénévoles. Les traitements vétérinaires pour les soigner sont supportés financièrement par l'Association et les bénévoles.

Ainsi, nous recherchons aujourd'hui des généreux donateurs qui accepteraient de nous aider financièrement à œuvrer pour diminuer la prolifération des chats errants.

En adoptant un chat au sein de notre Association vous nous avez prouvé que vous partagez les valeurs des Membres de l'association « Coup de Pattes ». Plus concrètement, nous faisons appel à votre générosité en fonction de vos ressources. Un reçu libératoire vous sera adressé et vous permettra une réduction d'impôt équivalente à 66 % de la somme versée à notre Association.

Les dons peuvent se faire par chèque au nom de « Coup de Patte » et envoyés au 19 Rue Bellevue – 68800 THANN chez Mme CHOLAY Marie-Christine.

Soit sur notre cagnotte en ligne « **leetchi** » par le biais de notre compte Facebook « Coup de Pattes - 68

Dans l'attente d'une suite favorable de votre part, nous vous remercions d'avance pour votre compréhension. Nous vous prions d'agréer Monsieur, Madame l'assurance de nos salutations distinguées.

« **Coup de Pattes** » MC CHOLAY



Coup de pattes

Association de droit local à but non lucratif
Statuts déposés au tribunal de Thann.
Volume 34 n°26

Coupon à renvoyer avec votre don à l'adresse suivante :

« COUP DE PATTES » MC CHOLAY – 19 rue Bellevue – 68800 THANN

Madame, Monsieur

Désire faire un don ponctuel de €

Un don de € Mensuel Trimestriel Semestriel (cochez la case correspondante)

- par chèque à l'ordre de « Coup de Pattes »
- par virement sur le compte de l'Association CREDIT AGRICOLE VOSGES : IBAN : FR76 1720 6007 1163 0110 6753 787 AGRIFRPP872
- **Devenir adhérent** : Remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous et joindre la cotisation

Je demande à recevoir le reçu libératoire à l'adresse suivante :

Nom de la rue :

Ville : Code postal :



Coup de pattes

Association de droit local à but non lucratif
Statuts déposés au tribunal de Thann.
Volume 34 n°26

Bulletin d'adhésion Année 2021

Montant : 20 €

M. / Mme

Adresse.....

Code postal

Ville

N° téléphone

Mail

Coupon et règlement à retourner à : **Association « Coup de Pattes »**

19 Rue Bellevue – 68800 THANN